

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 AVRIL 2018

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour d'avril, de l'an deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre.

SONT PRÉSENTS :	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Michel	Savard	Conseiller	(3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire de La Motte.

18-04-052 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

18-04-053 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Olivier Lemieux fait une brève description des services que son entreprise Service forestier et d'exploration GFE inc., des entreprises locales qu'il engage et des commandites directement liées à la population de La Motte. Il informe les membres du Conseil qu'un tel projet pourrait dynamiser la communauté et être un très bon levier économique. Il demande au Conseil municipal de rassurer la population sur sa prise de position en lien avec le Projet Authier de Sayona Mining.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION



18-04-054 **LA PARIOLE - APPUI FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser le versement de cinq cents dollars (500 \$) à la Pariole pour l'organisation du « Show de La Motte - Les Chemins de travers » qui aura lieu le 28 avril prochain, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

RSVL - PRISE EN CHARGE DES COÛTS DES ANALYSES D'EAU

Des informations supplémentaires sont nécessaires à la prise de décisions.

18-04-055 **SERVICE DE PROXIMITÉ - INFIRMIÈRE DE CLSC**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte a signé en 2003 une entente de partenariat avec le CLSC-CHSLD les Eskers pour la mise en place d'un service de proximité d'une infirmière ;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que depuis l'implantation du service en 2003, il a connu une belle réussite ;

ATTENDU QUE les services de proximité du local de santé de La Motte a connu un ralentissement depuis environ un an ;

ATTENDU QUE les utilisateurs du service ont demandé à la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du CLSC-CHSLD les Eskers pour rétablir le service ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte considère que ce service est essentiel au maintien de la qualité de vie de ses citoyens ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu de demander au CLSC-CHSLD les Eskers d'évaluer la fréquence du service actuel et d'apporter les correctifs nécessaires pour le rétablissement du service tel que convenu dans l'entente de partenariat signé en 2003.

ADOPTÉE

18-04-056 **ADHÉSION À LSAT**

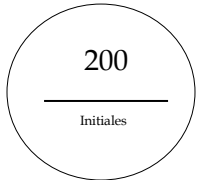
IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de renouveler l'adhésion a Loisirs et sport Abitibi-Témiscamingue, au coût de quatre-vingt-dix dollars (90 \$) pour 2018.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire, fait état des dossiers discutés lors de la dernière rencontre tel que lac à l'épaule et la demande au MTMDET une route 117 plus sécuritaire.



18-04-057



RECLASSIFICATION DE LA ROUTE 109, CLASSE 3 À CLASSE 2, ENTRE ST-MATHIEU-D'HARRICANA ET RIVIÈRE-HÉVA

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a fait à plusieurs reprises des demandes auprès du Ministère des Transports, de revoir la reclassification de la route 109, depuis l'année 2000 ;

ATTENDU QUE le transport routier, la circulation routière et les habitudes de circulation des usagers de la route ont beaucoup changé avec les années, et ce sans tenir compte de l'industrie minière qui à elle seule augmente le flot de circulation de façon considérable

ATTENDU QUE le projet de développement domiciliaire de 40 terrains par LAFÉLÉA Inc. et la possible ouverture d'une mine via le Projet Authier sur le territoire de La Motte seront enclins à faire augmenter le flot de circulation ;

ATTENDU QUE les gens ne travaillent plus nécessairement dans les villes où ils habitent, il voyage pour se rendre à leur travail ;

ATTENDU QU'il y a de plus en plus d'entreprises à vocation régionale ;

ATTENDU QUE les habitudes d'achat des Abitibiens ont aussi évolué ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a observé depuis 5 ans une augmentation de la circulation routière que l'on peut considérer comme permanente et non exceptionnelle ou temporaire ;

ATTENDU QUE la dernière étude du débit journalier est désuète ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte désire connaître le débit journalier moyen (DJMA) à jours ;

ATTENDU QUE les conditions climatiques dans la région ont beaucoup changé depuis quelques années ;

ATTENDU QUE les critères permettant de déterminer les exigences de déneigement et de déglçage sont directement liés au volume de trafic ;

POUR CES MOTIFS :

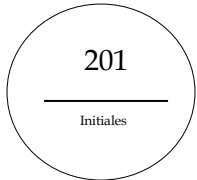
IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, de demandé au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports de refaire une étude du débit moyen journalier (DJMA) en 2018, de revoir la classification de la Route 109 entre St-Mathieu-d'Harricana et Rivière-Héva et de réviser les critères qui détermines les exigences de déneigement et de déglçage en prenant en considération les changements climatiques et l'augmentation de la circulation sur ce tronçon.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de mars 2018.

VOIRIE



18-04-058

PARTAGE DES COÛTS POUR LE CHANGEMENT DES LUMINAIRES AU LED

ATTENDU QUE la Municipalité de la Motte désire moderniser son réseau de luminaires ;

ATTENDU QUE le réseau d'éclairage de rue comprend 20 luminaires ;

ATTENDU QUE sur ce total, il y en a 16 qui desservent le réseau routier provincial du MTMDET, 5 aux intersections avec la Route 109 et 11 dans le périmètre urbain sur le réseau collecteur, St-Luc ;

ATTENDU QUE le coût par luminaire est de trois cent quatre-vingt-dix dollars (390 \$), installation comprise ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le partage des coûts pour le changement des luminaires au sodium pour des lumières au LED.

ADOPTÉE

18-04-059

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM)

CONSIDÉRANT QUE du rechargement en gravier brut est nécessaire pour une quantité de 119 tonnes et en concassé pour une quantité de 8 946 tonnes sur les chemins : Preissac, Nickel, du Quai, Lac La Motte, des Berges et du Portage Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE du drainage est nécessaire sur 200 mètres sur le chemin du lac La Motte ;

CONSIDÉRANT QU'une traverse de chemin de 36 pouces est à changer sur le chemin des Berges ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à cent vingt-huit mille huit cent quarante et un dollars (128 841 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de La Motte en main d'œuvre et en machinerie représente une somme de quinze mille quatre cent quarante-huit dollars (15 448 \$) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner de cent treize mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars (113 394 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'acheminer à monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de l'Amélioration du Réseau routier municipal, pour un montant de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$).

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.



FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mars 2018.

18-04-060 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que les comptes du mois de mars 2018 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-seize mille quinze dollars et un sou. (76 015,01 \$)

Bell Mobilité	211,63 \$
Bergeron et Fille	-11,48 \$
Bois Turcotte	56,78 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	339,87 \$
Castonguay, Luc	619,40 \$
CRSBP	5,00 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	324,80 \$
Desjardins sécurité financière	328,94 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 469,49 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	11,49 \$
Hydro-Québec	1 919,08 \$
La Capital assureur	1 096,11 \$
La Table de concertation de La Motte	200,00 \$
Les ateliers Dufour et Ass.	2 005,74 \$
Les Fleurons du Québec	341,47 \$
Linde Canada ltée	266,72 \$
Marion Thibault	100,00 \$
Master card	103,60 \$
Matériaux 3 + 2 ltée	89,24 \$
Ministre du Revenu	4 699,00 \$
MRC d'Abitibi	29 200,00 \$
Municipalité de Trécesson	14,00 \$
Papeterie Commerciale	51,17 \$
Paquin Michaël	582,10 \$
Pétro-Canada Cadillac	-44,00 \$
Postes Canada	31,11 \$
Receveur général du Canada	1 888,88 \$
Rôle de paie	12 132,04 \$
Sanimos	872,90 \$
Télébec	242,11 \$
UAP	1 794,54 \$
Ville d'Amos	13 073,28 \$

Total : 76 015,01 \$

ADOPTÉE

18-04-061 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS D'AMOS, DE BARRAUTE, DE LA CORNE, DE LANDRIENNE ET DE SAINT-FELIX-DE-DALQUIER.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation d'Amos, l'Office municipal d'habitation de Barraute, l'office municipal d'habitation de La Corne, l'office municipal d'habitation de Landrienne et de l'office municipal d'habitation de Saint-



Félix-de-Dalquier ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper ;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la ville d'Amos, et des municipalités de La Motte, de Rivière-Héva, de St-Marc-de-Figuery, de Barraute, de La Corne, de Landrienne et de Saint-Félix-de-Dalquier un projet d'entente de regroupement des cinq offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les conditions d'une entente de regroupement ;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation d'Amos, de l'Office municipal d'habitation de Barraute, de l'office municipal d'habitation de La Corne, de l'office municipal d'habitation de Landrienne et de l'office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Dalquier suivant les conditions du projet d'entente de regroupement.

Le conseil nomme monsieur Réjean Richard au conseil d'administration provisoire du nouvel Office.

ADOPTÉE

18-04-062 **ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS**

Le conseil prend acte du dépôt des états financiers de l'Office municipal d'Habitation d'Amos en date du 31 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'un montant de neuf cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-deux sous (988,22 \$) afin de défrayer les dépassements de coûts pour l'année 2017.

ADOPTÉE

18-04-063 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS POUR 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêt de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du plan québécois des infrastructures.

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'approuver le budget de l'Office municipal d'Habitation d'Amos pour l'année 2018.

ADOPTÉE



18-04-064

GUIDE : L'EXPROPRIATION, LA RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES ET L'EXPROPRIATION DÉGUISÉE PROCÉDURES ET PRINCIPES D'INDEMNISATION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser l'achat le guide : l'expropriation, la réserve pour fins publiques et l'expropriation déguisée : procédures et principes d'indemnisation au coût de cent cinquante-six dollars (156 \$).

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

18-04-065

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 45.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

18-04-054

18-04-056

18-04-060

18-04-062

18-04-064

Signé ce dix-septième jour d'avril
de l'an deux mille dix-huit